

## **Normes relatives à la toponymie**

### **Rôle**

- Permettre un repérage rapide et sécuritaire
- Exprimer certains aspects de la culture, de l'identité et des valeurs
- Se souvenir et rendre hommage
- Respecter les lieux

### **Quelques critères pertinents de la Commission de toponymie du Québec<sup>1</sup>**

- Unicité du nom de lieu (un seul nom officiel)
- Élément générique en français (ex. : centre, carrefour, etc.)
- Langue de l'élément spécifique selon l'usage local consacré, si applicable
- Présence et unicité du terme générique
- Utilisation conforme d'un nom déjà officiel
- Utilisation de l'alphabet latin pour le nom officiel

### **Exclusions**

- Noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an
- Désignations péjoratives, grossières ou suscitant la dissension
- Nom banal ou utilisé fréquemment
- Dénomination dans un but publicitaire

### **Autres critères de choix de noms de la Ville de Montréal**

- Contribuer à faire connaître l'histoire et la géographie de Montréal
- S'inspirer de l'environnement immédiat des lieux à nommer
- Marquer la présence de groupes sous-représentés dans la toponymie tels que les Autochtones et les communautés culturelles
- En 2016, la Ville a lancé l'opération « Toponym'Elles » afin d'augmenter le nombre de toponymes mettant en valeur l'apport des femmes dans l'histoire de Montréal.

### **Critère propre au futur centre de Peter-McGill**

- En lien avec l'opération « Toponym'Elles », l'administration a déjà exprimé sa volonté que si le centre devait porter le nom d'une personne, le nom d'une femme est vivement souhaité et privilégié.

Consultation de la banque [ville.montreal.qc.ca/toponymie](http://ville.montreal.qc.ca/toponymie)

---

<sup>1</sup> Pour en savoir davantage, consultez le site internet : [toponymie.gouv.qc.ca](http://toponymie.gouv.qc.ca). Les règles d'écriture mises de l'avant par l'Office de la langue française doivent aussi être respectées.